

P E M B R O K E

Politique sur l'investissement responsable de Pembroke

Mise à jour le 31 décembre 2022

Approche

Pembroke a pour mission d'aider ses clients à sécuriser leur avenir financier. En tant que fiduciaires agissant au nom de leurs clients, les membres de l'équipe de Pembroke analysent tous les investissements potentiels en fonction de leur rendement et de leurs caractéristiques de risques financiers et non financiers. À ce titre, Pembroke croit que les facteurs non financiers, dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), peuvent être aussi importants que les facteurs financiers.

Pembroke s'attend des entreprises dans lesquelles elle investit qu'elles se conforment à toutes les lois et à tous les règlements qui les régissent, en plus de gérer leurs actifs de façon responsable. L'approche et la philosophie de placement de Pembroke reposent sur l'actionnariat actif, la saine gouvernance et les intérêts communs. Elle estime que les propriétaires d'entreprise ont la responsabilité d'agir dans l'intérêt à long terme de leurs parties prenantes afin de maximiser leur richesse.

De plus, Pembroke croit que de saines pratiques ESG peuvent réduire les risques d'une entreprise et améliorer sa performance sur le plan de l'exploitation, des finances et du cours de son titre. C'est pourquoi elle intègre l'analyse des facteurs non liés aux finances, dont les facteurs ESG, dans son évaluation des risques à long terme et des perspectives de croissance, et ce, à l'aide d'un processus d'enquête, de dialogue et de collaboration axé sur les risques. Dans le but d'améliorer les rendements à long terme ajustés en fonction des risques, Pembroke s'assure des points suivants :

Inclure les facteurs ESG dans ses recherches et ses décisions en matière de placement :

- Pembroke continuera de développer des outils pour trouver et évaluer des facteurs pertinents en matière environnementale, sociale et de gouvernance, puisqu'elle estime que de piètres pratiques en la matière peuvent entraîner des risques non compensés au sein de ses stratégies de placement.
- Lorsqu'elle évalue le risque d'investissement de la classe d'actifs des marchés publics, dans laquelle elle investit directement, Pembroke inclut des mesures d'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle a ainsi identifié des secteurs et des entreprises générant des émissions de GES élevées et a inclus des primes de risque appropriées pour investir dans ceux-ci. Lorsqu'un client le demande, Pembroke exclut certains secteurs ou entreprises des comptes distincts.

Dialoguer avec les directions au sujet des enjeux ESG en favorisant un actionnariat actif :

- Les enjeux ESG peuvent favoriser la durabilité des résultats et des flux de trésorerie et, par conséquent, avoir un effet sur la valeur à long terme des placements. Lorsque Pembroke peut utiliser son influence pour améliorer la durabilité des résultats, elle s'efforce de dialoguer avec les équipes de direction des sociétés en portefeuille pour favoriser des changements positifs.



Demander et encourager la divulgation liée aux facteurs ESG :

- Pembroke a identifié les risques de transition climatique associés aux politiques gouvernementales pour réduire les émissions de GES comme des enjeux de durabilité.
- Dans le cadre de ses responsabilités en matière d'actionnariat actif, Pembroke dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour divulguer les risques et les occasions associés au climat, de même que les mesures climatiques, dont les émissions de GES et les risques connexes, et ce, conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD).
- La présentation normalisée des émissions de GES et des risques connexes par les sociétés en portefeuille améliore la capacité des gestionnaires de placement à mesurer, à surveiller et à rendre compte des émissions financées. Dans le but d'appuyer les démarches de mesure, de surveillance et de divulgation des émissions qu'elle finance, Pembroke continuera à insister auprès de ses sociétés en portefeuille afin qu'elles améliorent leur divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques.
- Pembroke favorise également la collaboration avec d'autres participants du marché à long terme pour promouvoir l'investissement responsable.
- Pembroke reste à l'affût des nouvelles réformes, des risques et des occasions liés à l'investissement responsable et aux facteurs ESG qui peuvent avoir une incidence sur les entreprises dans lesquelles elle investit.

Revoir la politique sur une base annuelle :

- Pembroke s'engage à revoir sa politique d'investissement responsable au moins une fois par an.

L'investissement responsable est le fondement même des activités de gouvernance qui couvrent l'ensemble des produits de placement de Pembroke. À ce titre, Pembroke suit les pratiques des sociétés dans lesquelles elle investit ainsi que des gestionnaires qu'elle engage. De plus, Pembroke utilise son influence pour discuter avec ces sociétés, puis produit des rapports sur ces dialogues ainsi que sur ses activités de vote par procuration. Le Comité de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable de Pembroke assure la coordination des activités d'investissement responsable de l'entreprise. Relevant directement de l'associé directeur de Pembroke, le Comité est composé de membres de la gestion des placements, du service à la clientèle et de l'exploitation. Il informe le conseil d'administration sur une base annuelle des diverses activités d'investissement responsable de Pembroke et est, à son tour, supervisé par le conseil d'administration qui évalue les initiatives de l'année précédente et s'assurent qu'elles ont été mises en œuvre ou qu'elles progressent. Le conseil d'administration veille également à explorer et à gérer tout conflit d'intérêts qui pourrait découler des activités d'investissement responsable de la société.

